

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

12 conseillers présents :

BALLOT Vincent, BOUCHASSON Laurence, BUGNET Judith, FASSET Jean-Louis, FERREIRA Antonia, GIRARD Bernard, MADIOT Bernadette, MORLAND Mélanie, MOUCHOT Yves, RIETMANN Michaël, RONDOT Jérémy, ZANGIACOMI Pierre.

Pouvoirs : THIELLEY Bénédicte à Michaël RIETMANN

Absents : Catherine MARIN GUITON, Bernard MORCHE

Secrétaire de séance : Bernard GIRARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 mars 2018 ;
- Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 : Commune, service eau et assainissement ;
- Affectation des résultats 2017 : Commune, service eau et assainissement ;
- Budgets primitifs 2018 : Commune, service eau et assainissement ;
- Taux d'imposition 2018 ;
- Subventions aux associations 2018 ;
- Tarifs eau et assainissement 2018 ; modification des tarifs de droits de branchement (eau et AST) ;
- Cimetière : modification des tarifs ;
- Acquisition de l'immeuble 3 Place Terrier de Santans (AB 382) ;
- Moulin : choix des entreprises pour les missions contrôle technique, SPS, diagnostic ;
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h40.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux d'aménagement de la « Route de Gray » : choix de l'entreprise.

et de retirer le point suivant :

- Modification tarifs de droits de branchement (eau et AST) par manque d'éléments.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 22 Mars 2018

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 22 Mars 2018.

Aucune remarque n'est formulée.

Pour 13

2. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 : EAU et ASSAINISSEMENT

La loi de finances 2018 oblige les communes à présenter les budgets commune, eau et assainissement dans la même réunion de conseil.

Une réflexion doit être engagée sur la possibilité de transférer la compétence « eau et assainissement » à la CCVM en 2026, au lieu de 2019-2020. Il est proposé de comparer les prix de nos services annexes avec ceux de nos voisins.

La ressource étant de qualité et le prix maîtrisé, la municipalité ne souhaite pas qu'un transfert à la CCVM engendre une hausse sur ces services.

M. le Maire procède à la lecture des comptes administratifs et explique le détail :

Comptes administratifs 2017

SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
222 028.75 €	272 086.58 €	120 625.73 €	249 738.67 €
<u>Excédent : 50 057.83 €</u>		<u>Excédent : 129 112.94 €</u>	

Excédent global : 179 170.77 € sans R.A.R

Des travaux ont été réalisés en 2017 : la création d'un égout au quai de gare, la supervision PC WIN pour la station d'épuration, ...

SERVICE EAU

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
118 800.33 €	174 075.46 €	89 932.80 €	120 436.19 €
<u>Excédent : 55 275.13 €</u>		<u>Excédent : 30 503.39 €</u>	

Excédent global : 85 778.52 €

Des travaux ont été réalisés en 2017 : le remplacement de la canalisation d'eau route de Chenevrey, des changements de branchements plombs, ...

Passage au vote

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs.

Les deux comptes administratifs 2017 sont adoptés à l'unanimité (12 voix)

Comptes de gestion 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur municipal de la trésorerie de Marnay-Pesmes.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal, le Maire propose d'approuver les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2017 des budgets eau et assainissement, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.

Les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Les deux comptes de gestion 2017 sont adoptés à l'unanimité (13 voix)

3. Affectation des résultats 2017 : Service eau et assainissement

Constatant que le compte administratif « service assainissement » présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 50057.83 €
- un excédent d'investissement de : 129 112.94 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- excédent reporté en section de fonctionnement de + 50057.83 €

décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- excédent reporté en section d'investissement de 129 112.94 €

Constatant que le compte administratif « service eau » présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 55275.13 €
- un excédent d'investissement de : 30503.39 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- excédent reporté en section de fonctionnement de + 55 275.13 €

décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- excédent reporté en section d'investissement de + 30 503.39 €

Les deux affectations du résultat sont approuvées à l'unanimité (13 voix)

4. Budgets primitifs 2018 : services Eau et Assainissement

Le Maire propose d'adopter suivant un vote par chapitre

- le budget primitif 2018 pour le service assainissement comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 283 531.83 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 272 671.77 €

Sur le service ASSAINISSEMENT, sont prévus les travaux suivants : l'extension du système de collecte, la création de réseaux eaux pluviales rue Léon Paget et route de Gray, le superviseur PC WIN STEP, ...

- le budget primitif 2018 du service eau comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 227 353.13 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 149 906.65 €

Pour le service Eau, sont prévus les travaux suivants : le raccordement de la ZA Les Plantes, un détecteur de fuite, les branchements eau rue Léon Paget, route de Gray et chemin de la Corvée, le changement de branchements plombs restants, ...

Passage au vote : **Les deux budgets primitifs 2018 sont adoptés à l'unanimité (13 voix)**

5. Taux d'imposition 2018 ;

Une discussion s'engage compte-tenu de l'excédent en fonctionnement sur le service « eau » et le prix à facturer pour 2018.

Une proposition est faite pour une baisse d'environ 10% sur le prix de l'eau sur les trois premières tranches de consommation.

Le Maire propose de fixer les tarifs applicables en 2018 pour la fourniture d'eau potable et le service assainissement (facturation semestrielle) comme suit :

Service EAU

0 m ³	à	120 m ³	1.15 € / m ³
121 m ³	à	240 m ³	1.10 € / m ³
241 m ³	à	3000 m ³	1.05 € / m ³
3001 m ³	à	5000 m ³	0.95 € / m ³
au-delà de		5000 m ³	0.65 € / m ³

Location compteur :

Petit calibre	9.20 € / semestre
Calibre moyen	14.40 € / semestre
Gros calibre	27.60 € / semestre

Service ASSAINISSEMENT

Contribution fixe par abonné	14.15 € / semestre
Par m ³ d'eau consommée	2.20 € / semestre

TAXES REVERSÉES AUX ORGANISMES

Redevance prélèvement eau	0.0466 € / m ³
Redevance pour pollution	0.29 € / m ³
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.155€ / m ³

Passage au vote : **Contre : 2 Abstention : 1 Pour : 10**

6. Vote du compte de gestion et compte administratif 2017 : Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, pour la première année depuis 2012, les dotations d'Etat ne sont pas en baisse. La DGF a augmenté de près de 5 000 € et la compensation de la baisse de la taxe d'habitation a bien été notifiée.

L'état engage également les collectivités territoriales à maîtriser leur dépense de fonctionnement. Il demande à ce que l'augmentation de cette section ne soit pas supérieure à 1,2%. Une attention particulière a été apportée sur ce sujet lors de la préparation du budget 2018.

Cette année également, la CCVM a choisi d'opter pour la fiscalité professionnelle unique, ce qui va priver la municipalité de l'augmentation des ressources liées à l'accroissement de l'activité économique de la commune.

Sur la partie endettement, l'annuité à rembourser par la commune est inférieure d'environ 100 000 € à celui de 2009 et du côté recette, on enregistre 100 000 € de plus. Cette situation permet d'envisager avec sérénité les investissements prévus ces années prochaines (complexe sportif, route de GRAY, rue des Garennes, toiture de l'église, réfection du moulin, cour du château...)

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte administratif et en explique le détail :

<u>INVESTISSEMENT :</u>		<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
Dépenses :		Dépenses :	
Prévus :	2 023 228.55	Prévus :	1 115 815.89
Réalisé :	1 183 782.65	Réalisé :	855 916.03
Reste à réaliser :	0.00	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :		Recettes :	
Prévus :	2 023 228.55	Prévus :	1 115 815.89
Réalisé :	860 556.38	Réalisé :	1 087 816.00
Reste à réaliser :	202 316.00	Reste à réaliser :	0.00
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :</u>			
Investissement :			- 323 226.27 € sans R.A.R
Fonctionnement :			+ 231 899.97 €
Résultat global :			- 91 326,30 € sans R.A.R
			- 120 910.27 € avec R.A.R

Passage au vote

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (12 voix)

Compte de gestion

Le compte de gestion de l'exercice 2017 présentés par la trésorerie de Marnay est en tout point semblable au compte administratif 2017.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité (13 voix)

7. Affectation des résultats 2017 : Commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 231 899.97 €
- un déficit d'investissement de : - 323 226.27 €

Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses de 0 € et des restes à réaliser en recettes de 202 316 €, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation de la somme de 120 910.27 € à la section d'investissement ;
- Affectation du solde de 110 989.70 € à la section de fonctionnement ;

- Affectation de la somme de 323 226.27 € à la section d'investissement.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité (13 voix)

8. Budget primitif 2018 : Commune

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget primitif 2018 et explique le détail.

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 137 172.70 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 3 339 709.27 €

Certains travaux sont prévus : la construction d'un pôle multisports, l'installation d'un système de vidéo surveillance, l'isolation du local Gorrevod, l'aménagement d'un atelier communal, des travaux de voirie (rue des Grandes Vignes, route de Gray, ...), des travaux d'électricité (rue Pasteur, rue des grandes Vignes, route de Gray, ...), la démolition d'une partie du moulin, ...

Passage au vote : **Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité (13 voix)**

9. Taux d'imposition 2018

Considérant la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile et compte tenu de ces informations, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2018.

Le Maire propose de maintenir pour l'année 2018, les taux des taxes directes locales à savoir :

Taxe d'Habitation	9.50 %
Taxe Foncière (bâti)	9.82 %
Taxe Foncière (non bâti)	21.72 %

Passage au vote : **Pour 13**

10. Subventions aux associations 2018

La commission « subvention » propose au Conseil Municipal de répondre favorablement aux différentes demandes (voir tableau joint) pour un montant de 5 780 €

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUÉS SUR PRÉSENTATION DE DOCUMENTS OBLIGATOIRES
ADMR	100 €
CAUE DE HAUTE SAONE	300 €
FESTI MOMES	1 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €
ONAC	100 €
HAND BALL CLUB	2 000 €
TIR A L'ARC	1 500 €
CHORALYS	620 €
PREVENTION ROUTIERE	60 €
TOTAL	5 780 €

Pour 13

11. Cimetière : modification des tarifs

Des investissements sont prévus pour relever un certain nombre de tombes et pour l'accroissement de l'espace cinéraire. Vu la délibération du 20 mars 2017 approuvant le nouveau règlement du cimetière et les tarifs, le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de ce jour :

- **CONCESSION TEMPORAIRE DE 15 ANS (60 € le m²)**
 - Pleine terre simple (1 ou 2 places) 120 € 2 m²
 - Pleine terre double (2 ou 4 places) 240 € 4 m²

- **CONCESSION TEMPORAIRE DE 30 ANS (110 € le m²)**
 - Pleine terre simple (1 ou 2 places) 220 € 2 m²
 - Pleine terre double (2 ou 4 places) 440 € 4 m²

Taxe d'inhumation lors de l'ouverture d'une concession existante 55 €

Taxe d'exhumation 55 €

ESPACE CINERAIRE – durée de concession de 15 ans

- **CASE DE COLUMBARIUM – modèle enterré**
 - Case pouvant contenir 4 urnes standards 550 €

- **CASE DU COLUMBARIUM – modèle aérien**
 - Case pouvant contenir 2 urnes standards 400 €
 - Case pouvant contenir 4 urnes standards 720 €

Taxe ouverture d'une case de columbarium lors de chaque dépôt d'urne : 55 €

Taxe de sortie d'urne en cours de période : 55 €

Scellement d'une urne : 35 €

PUITS DE DISPERSION

- Dispersion des cendres : 85 €

PLAQUES (Modèle fourni par la Mairie de Marnay)

- Columbarium et puits de dispersion : 30 € TTC la plaque
Gravure à la charge du concessionnaire ou des ayant-droits

Pour 13

12. Acquisition de l'immeuble 3 Place Terrier de Santans (AB 382)

La commune a eu connaissance de la vente de l'immeuble situé 3 Place Terrier de Santans cadastré AB 382 et appartenant à Madame BARTHOLOMOT Brigitte.

Après plusieurs rencontres et suite au dernier conseil municipal, la commune a sollicité Mme BARTHOLOMOT pour l'acquisition de cet immeuble.

Cette acquisition s'inscrit dans le projet communal de réfection des locaux de la ludo-bibliothèque. Ce bâtiment est attenant aux locaux actuels et permettrait de résoudre la problématique de l'accès ERP.

Enfin cette acquisition permettra « d'avoir la maîtrise » de l'ensemble immobilier autour de l'hôtel de ville.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Pour 13

13. Travaux Route de gray : choix de l'entreprises

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement de la route de Gray a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Est Républicain en date du 12 mars 2018 avec une remise des offres fixée au 30 mars 2018.

Cinq offres ont été déposées.

La commission d'ouverture des plis, réunie le 03 avril 2018, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer les travaux à l'entreprise TPRE pour un montant de 191 664.20 € HT.

Le Maire propose d'attribuer les travaux d'aménagement de la route de Gray à l'entreprise TPRE pour un montant de 191 664.20 € HT soit 229 997.04 € TTC. Il demande l'autorisation de signer le marché correspondant et précise que les crédits ont été inscrits au budget 2018.

Pour 13

14. Moulin : choix des entreprises pour les missions contrôle technique, SPS, diagnostic.

Dans le cadre de la reconversion du Moulin à Marnay, la Commune de Marnay a lancé des consultations afin de désigner les entreprises pour assurer les missions de contrôle technique, de coordonnateur SPS et de diagnostic avant travaux.

Marché de diagnostic avant travaux :

Une consultation a été lancée en date du 26 janvier 2018 pour la désignation d'une entreprise pour la mission de diagnostic avant travaux (amiante, plomb). La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée.

A l'issue de la consultation et à l'analyse des offres remises, le choix s'est porté sur DPE EXPERTISE (Pascal DORNIER) pour un montant de 975 € HT.

Marché de contrôle technique

Une consultation a été lancée en date du 26 janvier 2018 pour la désignation du prestataire pour la mission de contrôle technique. La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée.

A l'issue de la consultation et à l'analyse des offres remises, le choix s'est porté sur APAVE pour un montant de 3 850 € HT.

Marché SPS :

Il est proposé de revoir ce point lors d'une prochaine réunion, des explications seront demandées au maître d'œuvre.

Pour 13

15. Questions diverses

La Mairie a été sollicitée par la Fédération des stations vertes pour l'organisation de son congrès annuel.

Compte-tenu des contraintes d'accueil et budgétaire (montant estimé : 25 000 €), il a été décidé de ne pas poursuivre l'acte de candidature.

Suite à de nombreuses sollicitations, la CCVM a accepté une rencontre avec les élus de MARNAY, le lundi 16 avril 2018 à 18h30, pour échanger sur les objectifs et la vision de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Secrétaire de séance,
Bernard GIRARD



Le Maire,
Vincent BALLOT



